Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20260716-DEL_2026_219-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 juillet 2026

Date de convocation : 01/07/2026 **Date d'affichage :** 01/07/2026	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 46 39 45

L'an deux mille vingt six, le sept juillet, à 19 Heures 00, à la Melesse - Salle Evolution 2 - Le Champ Courtin, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc DUBOIS, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
DUBOIS Jean-Luc, SENTUC Véronique, GORIAUX Pascal, DUVAL Anne-Laure, HENRY Lionel, GELY-PERNOT Aurore, BOUGEOT Frédéric, LE MARCHAND Isabelle, BOURNONVILLE Noël, DELABARRE Sylviane, HOUITTE Daniel, DUGUEPEROUX David, HONORE Jean-Yves, LAHAYE Denis, LEHERISSE Pierre, VASNIER Pascal, ALISON-MOUSSET Gwendoline, CHALMEL Annick, DUCLOS Didier, BERNABE Valérie, GUERIN Patrice, TROPEE Mireille, LEBRETON Bruno, FEREY Yves, FERRAND Marc-Olivier, RENAUD Christelle, LAGADEUC Yvan, VIROLLE Sylvie, FILY Jean-Michel, CADOR Adeline, OBLIN Anita, RUBAT Jean-François, LUNEL Roger, COUMAILLEAU Pascal, GUILBERT Maria, MORINIERE Clémence, RENOUARD Isabelle, DESMIDT Yves, BRUNET Thierry

Absents ayant donné pouvoir :
DEWASMES Pascal donne procuration à HENRY Lionel
MONLIBERT Morgane donne procuration à DUCLOS Didier
GAPIHAN-LORET Guylène donne procuration à LE MARCHAND Isabelle
NGUIE Morgane donne procuration à BOUGEOT Frédéric
JOUAULT Claire donne procuration à DUVAL Anne-Laure
DEBORD Valérie donne procuration à DESMIDT Yves
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel

Secrétaire de séance : Madame RENAUD Christelle

Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20260716-DEL_2026_219-DE

N° DEL_2026_219

Objet **Energie-Climat**

SCIC Les Survoltés - Bilan moral et rapport de gestion 2025

Projet de territoire : AXE 1 Un territoire durable : Réussir la transition écologique et énergétique avec tous les acteurs

Dans le cadre de la loi 3DS et du décret du 4 novembre 2022 (applicable à compter du 1er janvier 2023), les élus mandataires au sein du Conseil d'Administration doivent présenter un rapport à leur collectivité délibérante les informant notamment de la situation économique, financière et juridique des Établissements Publics Locaux (EPL) dans lesquels elles siègent au CA et/ou à l'Assemblée Spéciale.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée pour débat et vote après l'Assemblée Générale qui a approuvé les comptes de l'EPL (CGCT, art. L.1524-5, 12°). L'Assemblée Générale de la SCIC Les Survoltés, dont la Communauté de communes est membre actionnaire depuis 2018, s'est tenue le 30 mai 2026.

Le bilan moral et rapport de gestion de la SCIC Les Survoltés pour l'année 2025 est disponible en annexe.

Mme Aurore GELY-PERNOT représente la Communauté de communes au Conseil d'Administration de la SCIC. Le Val d'Ille-Aubigné détient 500 parts (20€ / parts) au capital de la SCIC soit 6,94 % des voix en juin 2026.

En résumé :

- En 2025, la SIC a accueilli 20 nouveaux sociétaires pour un total de 157 sociétaires fin 2025 – dont 9 collectivités.
- les installations photovoltaïques en service de la SCIC en service sont situées à l'école Diwan de Guipel (9kWc), sur la salle communale de Feins (36kWc) et sur le multicommerce « CALM » à La Chapelle aux Filtzméens (26kWc).
- les projets éoliens investis pas la SCIC : les projets de parcs éolien de Lanrigan et d'Andouillé-Neuville sont toujours en cours, avec des gouvernances partagées public – privé – citoyen.
- les projets photovoltaïques investis pas la SCIC : le projet « Breti Sun ISDND » est toujours en cours. Les travaux ont débutés en 2026 à Cornillé. La production de ce projet est estimée à 16,4 GWh par an.
- la SCIC a réalisé plusieurs permanances au café associatif Léonard d'Andouillé-Neuville pour informer sur le projet éolien Andéole.
- la SCIC a animé / participé à diverses animations et réunions d'information.

Le Président propose de prendre acte du bilan moral de la SCIC Les Survoltés pour l'année 2025.

Vu, la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite « loi3DS » ;

Vu, le décret n° 2022-1406 du 4 novembre 2022 relatif au contenu du rapport du mandataire prévu par l'article L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales ;

Vu, l'article L.1524-5, 12° du Code Général des collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité :**
Pas de participation : 1
GORIAUX Pascal

PREND ACTE de la communication du Bilan moral et du rapport de gestion de la SCIC Les Survoltés pour l'année 2025.

Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20260716-DEL_2026_219-DE

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication par voie électronique
Le 16/07/2026
Le/la secrétaire de séance,
Madame RENAUD Christelle

Le *16/07/2026,*
Le Président,
Jean-Luc DUBOIS

